

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, ..	18 fr. » c. Poste, ..	24 fr. » c.
Six mois, ..	10 » ..	13 » ..
Trois mois, ..	5 25 ..	7 50 ..

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — Omnibus.
10 — 30 — — Poste.

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces, ..	20 c. la ligne.
Dans les réclames, ..	30 —
Dans les faits divers, ..	50 —
Dans toute autre partie du journal, ..	75 —

RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et non payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

Le message royal lu à la séance d'ouverture du Parlement anglais — la seconde session du huitième Parlement du règne actuel, — annonce une campagne législative très importante. L'énumération des lois qui seront soumises aux deux Chambres révèle le caractère libéral des réformes méditées par le cabinet Gladstone-Bright. Il sera pourvu notamment à deux grands besoins nés de l'extention du suffrage électoral : la réforme, sur une vaste échelle du système de l'éducation nationale, et l'amendement des lois qui règlent la concession des permissions pour la vente des spiritueux. La dignité du suffrage sera donc mise à l'abri de ses deux ennemis les plus dangereux : l'ignorance et la corruption.

Sur la question des conditions du fermage en Irlande, le message est trop loconique ; sur celle des relations internationales du Royaume-Uni, il est banal.

M. Gladstone a annoncé pour le 15 février, à la Chambre des communes, la présentation du bill agraire pour l'Irlande. Le bill pour l'enseignement public sera présenté le 17.

A propos du vote de l'Adresse, — qui n'est, on le sait, en Angleterre, qu'une simple paraphrase du discours royal, — M. Disraeli a cherché à faire retomber en grande partie sur la politique du gouvernement la responsabilité de l'agitation et des excès qui se sont produits en Irlande.

M. Gladstone a répondu que le gouvernement ne reculerait pas devant l'exécution de son programme de politique conciliatrice.

C'est, entre les deux côtés du Parlement, le salut de l'épée avant le combat.

ECHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Ces jours derniers, M. Ferry aurait reçu la visite de députations rochefortistes qui l'auraient invité, maintenant que M. Rochefort est dans l'impossibilité d'agir, à recueillir sa succession et à devenir, à son tour, le chef de l'armée démagogique.

M. Ferry aurait d'abord hésité, puis aurait fini par accueillir les présents des Artaxercès de Belleville.

Pour leur donner un gage immédiat de sa sincérité, M. Jules Ferry a tenté mercredi une échauffourée plus bruyante qu'heureuse. Lui aussi, a voulu avoir sa journée.

Les troubles de Paris lui ont semblé une occasion toute naturelle de se faire une renommée, et il s'est hâté d'en profiter.

Seulement, il ne nous a point paru que cette journée ait tourné à son avantage : il voulait en avoir les honneurs, il s'est borné à en payer les frais.

La barricade oratoire que M. Jules Ferry a dressée à la tribune du Corps-Législatif a eu le même sort que celle de la rue Saint-Maur : la déroute a été aussi complète des deux côtés.

Parlant provocation sur un ton provocateur, affectant de désigner du doigt M. le garde des sceaux, se tournant avec une attitude ironique du côté de la majorité, employant comme à dessein les mots les plus vifs et les épithètes les plus acerbes, M. Jules Ferry n'a pas eu de peine à surexciter en quelques minutes les nerfs d'une assemblée encore émue par la discussion

de ces jours derniers, et tristement impressionnée par les événements de la rue.

Sa philippique terminée, M. Jules Ferry a regagné son banc, au milieu des murmures de la majorité et du silence de la gauche.

Après une chaleureuse réplique de M. le ministre de l'intérieur, M. Jules Ferry revient à la charge. Son attitude est encore plus agressive, son langage encore plus violent.

« La liberté que vous nous donnez est une liberté hypocrite ! » s'écrie-t-il en se rasseyant.

Immense clameur dans la Chambre; toujours même silence sur les bancs de la gauche.

M. Emile Ollivier monte à la tribune; il est très-pâle. — Je ne répondrai qu'un mot à M. Ferry, dit-il : c'est que nous n'irons pas prendre à son école des leçons d'habileté, et que, quant à son approbation, nous espérons bien ne jamais la mériter !...

La Chambre presque entière applaudit.

LA SOIRÉE DU 8 FÉVRIER.

Les troubles qui ont eu lieu lundi soir, à l'occasion de l'arrestation de M. Henri Rochefort, se sont de nouveau reproduits dans la soirée et la nuit de mardi, mais sur une plus large échelle.

Voici quelques extraits du récit que publie le *Gaulois* :

DIX HEURES.

La place du Château-d'Eau est couverte de monde, ainsi que l'entrée du faubourg du Temple. La foule se presse surtout aux abords du pont et près du canal. Le long du quai Valmy, du côté de la rue de la Douane, on a

barré le chemin à l'aide des pièces de bois empilées au bord du canal.

La garde de Paris à cheval exécute des charges, et des escouades de sergents de ville arrivent de toutes parts. Au bout de la rue de la Douane, sur le quai, on a renversé des candélabres à gaz et coupé les tuyaux au ras du sol. Vers onze heures, on aperçoit des lueurs d'incendie qui illuminent les maisons de côté. On met le feu aux bois et aux matériaux enlevés sur le canal; on fait flamber le gaz qui sort des tuyaux coupés.

Cette tentative est vite réprimée.

A dix heures, quelques gamins ont mis le feu à l'église en construction dans le faubourg du Temple.

Ce commencement d'incendie a été promptement étouffé.

On n'a pu faire aucune arrestation.

Vers la même heure, un piquet de deux cents sergents de ville est sorti du poste de police qui se trouve en face du Gymnase et s'est dirigé vers la Madeleine, commissaire de police en tête.

Ce piquet a exécuté une charge dans la rue Vivienne sur des gens qui criaient : Vive Rochefort !

La aussi on n'a pu faire aucune arrestation.

LES BARRICADES.

Les barricades se multiplient. A peine celle de la rue Saint-Maur a-t-elle été enlevée, qu'on en a élevé d'autres sur d'autres points.

Rue de la Douane, près du canal Saint-Martin, une tentative de fortification : des moëllons, des planches prises à l'Entrepôt.

Bientôt, une forte charge d'agents en a ba-

PROLOGE.

LIANE.

Par CHARLES DESLYS.

(Suite.)

Nous poursuivîmes notre chemin par le vert sentier qui sert, pour ainsi dire, de ceinture à la prairie.

Ma prédiction, cependant, ne tarda pas à se réaliser.

Le ciel, jusqu'alors si pur, devenait d'un gris sombre. Le vent d'ouest commençait à souffler avec force, et sans cesse amoncelait au-dessus de la vallée de nouvelles légions de nuages. La chaleur néanmoins restait grande, et l'on sentait planer sur la nature inquiète cette sinistre lourdeur qui d'ordinaire annonce une tempête.

Bientôt quelques grosses gouttes de pluie tombèrent. Il y eut un premier éclair ; une première fois la foudre gronda.

Puis un moment de silence... et l'averse.

Une averse torréfiante, une véritable averse normande.

Les arbres, même les plus touffus, n'auraient pu suf-

fire à nous abriter. Mes deux compagnes, d'ailleurs, les évitaient, alléguant l'orage.

Pas une maison, pas un refuge aux alentours.

À gauche un escarpement boisé, impraticable ; à droite, la prairie, rien que la prairie qui, sous son étroit horizon embrumé semblait un autre océan, un océan d'herbe.

Alice n'en marchait que plus vite, et riait au nez de l'ouragan.

Liane l'acceptait avec une philosophie patiente et muette.

Quant à moi, j'avais déployé le grand parasol de paysagiste, j'en avais vissé le manche dans sa longue pique, et, marchant à quelques pas en arrière des deux sœurs, je les couvrais à bras tendu sous cette espèce de dais que faisait gemir le vent, que mitraillait la pluie, que bombardait la grêle.

Il tenait bon malgré tout : il enveloppait Alice et Liane, l'une contre l'autre rapprochées, comme sous une grande aile blanche.

Elles devaient être charmantes ainsi ! et bravement elles continuaient d'avancer vers Trouville.

— Courage, ma sœur, — disait de temps en temps Alice, — allons... c'est amusant... courage !

Les rafales cependant redoublaient de violence ; de telles avalanches d'eau fouettaient contre nous, que je

commençais à devenir inquiet pour elles.

Tout-à-coup, à l'un des détours du chemin, je crus entrevoir une fumée dans les arbres.

Nous pressâmes le pas ; nous atteignîmes un de ces verdoyants remblais appelés dans le pays *hauts-bords*, et qui d'ordinaire forment comme une sorte de rempart à l'entour des fermes.

Une barrière ou plutôt une barre, s'offrit enfin à nos regards... et par delà les pommiers ruisselets de pluie le toit d'une maison.

— On ne nous y refusera pas l'hospitalité, — s'écria Liane : — entrons, Alice, entrons vite !

XII.

Je ne vous décrirai point la ferme ; nous n'eûmes guère le loisir de la regarder en détail ce jour-là.

Tout ce dont je me souviens, c'est la physionomie particulière des gros pommiers, qui semblaient pleurer à chaudes larmes ; c'est le beau vert resplendissant de l'herbe, ça et là recouverte par une multitude de petites flaques d'eau dans lesquelles barbottaient, frétilaient et caquetaient des canards, au comble de la jubilation.

Les autres animaux de la ferme, sauf quelques poules éplorées sous l'insuffisant abri d'une cuve hors d'usage, s'étaient réfugiés dans les étables et sous les hangars ;

— si j'écrivais spécialement pour la Normandie, je les aurais appelés de leurs véritables noms : les *apparements*.

Un assez large chemin, sablé de petits galets, conduisait directement à la maison, laquelle était fort grande et bâtie en briques.

L'élévation de son rez-de-chaussée, son seuil exhaussé de trois marches, ses longues fenêtres à vitres très-petites, le surplombement de son premier étage en pan de bois, son grand toit de tuiles et ses hautes cheminées, attestaient une construction remontant pour le moins au temps de Henri IV.

Je dirai même plus : une ancienne châtellenie campagnarde, un manoir, un mesnil, car deux ailes assez coquettement composées, flanquaient le bâtiment principal ; car sur les saillies de la maîtresse poutre ou distinguait encore des vestiges d'écussons effacés par le temps.

La porte n'étant qu'à demi-fermée par la barrette, je soulevai le loquet, nous entrâmes.

— Enfin ! — dit Liane.

— Ouf ! — dit Alice.

Il n'y avait là personne, hormis un grand épagneul noir qui bondit aussitôt de l'âtre, et nous salua par un aboi des moins hospitaliers.

Mals à peine se fut-il approché de mes deux compa-

layé les abords. Les agents frappent avec le pommeau de leur épée. Sur ce point les blessés sont très-nombreux et les blessures très-graves.

C'est un sauve-qui-peut général. La foule piétine, affolée, des malheureux blessés, gisant à terre qui réclament du secours.

Sur le pont du faubourg et de l'autre côté du canal, la foule est particulièrement compacte et menaçante. On dit que des barricades s'élevaient de tous côtés. Impossible de s'en convaincre.

De quart d'heure en quart d'heure, des charges d'agents et de municipaux sont exécutées dans le faubourg, sur la place du Château d'Eau, dans la rue de Malte, la rue du Temple et sur les boulevards.

On voit transporter les blessés chez les pharmaciens. Une femme bien mise est portée dans une voiture par plusieurs hommes. Les uns la prétendent morte, les autres grièvement blessée.

Une forte barricade s'élève, nous dit-on, rue d'Angoulême.

On nous affirme que Gustave Flourens s'y trouve, commandant ses hommes.

Boulevard des Filles-du-Calvaire, nous rencontrons des bandes considérables d'hommes et de femmes se dirigeant vers le faubourg du Temple. On dit qu'elles viennent du faubourg Saint-Antoine.

La foule est très-houleuse. Sur tous les points la fièvre augmente.

Sur le boulevard Montmartre, de fortes escouades d'agents de police. Devant les Variétés, le commissaire de police Duleychard, ceint de son écharpe.

Les gardes de Paris à cheval se dirigent vers la mairie de la rue Drouot. Ils sont précédés d'un piquet de gardes à pied. Le colonel a deux hommes à pied des deux côtés de son cheval.

Après la première charge d'agents autour de la barricade de la rue de la Douane, un officier de paix aurait dit à la foule revenue au point d'où on l'avait chassée :

— En voilà assez. Je vous donne cinq minutes pour vous disperser. Après cela je vous fais empoigner et vous nous aiderez à déblayer la voie.

Tout le monde est parti.

Il y a eu un homme de tué mardi soir près d'une barricade du faubourg du Temple. On a placé son cadavre sur un brancard, en le mettant de travers : la tête et les bras pendaient d'un côté, les jambes de l'autre. On cherchait à exciter la foule en criant, autour de ce brancard : « On assassine nos frères ! Aux armes ! »

Plus de vingt individus ont été très-grièvement blessés, soit avec la baïonnette, soit à coups de crosse dans la poitrine. Les émeu-

tiers avaient tiré de nombreux coups de feu sur la troupe.

On a mis en état d'arrestation, en vertu de mandats spéciaux MM. Ulric de Fonvielle, Paschal Grousset, Humbert, rédacteurs de la *Marseillaise* ; Millière, gérant de ce journal ; Puissant, Casse, Arthur Arnould, Habeneck, Dereure, également attachés à la rédaction de la même feuille.

M. Gustave Flourens, contre lequel un mandat d'arrêt a été également lancé, n'a pu être encore arrêté.

M. Bazire, autre rédacteur de la *Marseillaise*, a été, dit le *Droit*, arrêté dans les circonstances suivantes :

« Vers deux heures, l'Empereur se promenait sur la terrasse du bord de l'eau. Au moment où un détachement de troupes, précédé de la musique militaire, revenait des Invalides après les obsèques du maréchal Regnaud de Saint-Jean-d'Angély. Sa Majesté s'était arrêtée du côté de la place de la Concorde pour assister au défilé, quand vint à passer une voiture dans laquelle se trouvait un individu qui, mettant la tête à la portière, cria, en regardant l'Empereur : « Vive la République ! » Un agent s'approcha et l'invita à se taire. Cet homme répondit en poussant le même cri, plus violemment encore, et en injuriant l'agent de la force publique. Celui-ci alors procéda à l'arrestation de cet individu, qui n'était autre que M. Bazire, et qui a été trouvé porteur d'un poignard. »

M. Bazire a été immédiatement remis entre les mains d'un commissaire de police.

Voici en quels termes le *Journal des Débats* rend compte des événements de la soirée du 9 février :

« Dans la soirée, de nombreux groupes se sont formés sur la place du Château-d'Eau, se dirigeant vers Belleville. Déjà dans le courant de l'après-midi la plupart des boutiques s'étaient fermées dans ce quartier. On s'attendait évidemment à quelque tumulte.

« Vers six heures trente-cinq minutes, une sorte de barricade s'est élevée à l'entrée de la rue Saint-Maur. Elle se composait de deux omnibus renversés et jetés à terre ; mais cette tentative a promptement avorté ; les agents de police, aidés par un grand nombre d'habitants du quartier (chose remarquable et sur laquelle on ne saurait trop insister), sont parvenus sans peine à déjouer les efforts des émeutiers.

« Ceux-ci, repoussés par la police et par la population, qui aidait les agents avec un véritable entrain, sont retournés à Belleville, où ils ont essayé de refaire leur barricade. Il était alors sept heures du soir ; chassés encore de ce point, on les retrouve à sept heures quarante minutes à l'angle de la rue Saint-Maur.

« Là ils arrêtent deux omnibus et les jettent à

terre après avoir dételé les chevaux. Une voiture de remise subit le même sort. Ces faits étant connus des cochers de fiacre, ceux-ci refusent de s'aventurer dans ce quartier, et tournent bride à la moindre alerte.

« Une escouade de sergents de ville s'est emparée avec la plus grande facilité de cette prétendue barricade, que les tapageurs n'ont pas même essayé de défendre.

« Le faubourg du Temple est envahi par une foule tellement compacte, qu'à huit heures la circulation y devient presque impossible. L'officier de paix du 10^e arrondissement est obligé d'appeler à son aide son collègue du 3^e, tant l'affluence est considérable et difficile à maintenir.

« La foule, composée en grande partie de curieux, cherche à remonter le faubourg du côté de Belleville. A huit heures et demie, on signalait encore deux tentatives de barricades rue Saint-Maur, où les émeutiers semblent s'être donné rendez-vous, et rue de l'Orillon. Les agents, en assez grand nombre, sont parvenus sans peine à empêcher l'exécution de ces projets.

« Répétons encore une fois que dans la foule qui remplissait Belleville, le faubourg du Temple et la place du Château-d'Eau, on ne voyait que fort peu d'ouvriers.

« Les boulevards étaient tranquilles depuis le faubourg Saint-Denis.

« On peut affirmer que la soirée de mercredi a été beaucoup moins agitée que celle de la veille, et l'on a tout lieu de supposer que les tapageurs, se rendant compte de leur impuissance, ces scènes tumultueuses sont à peu près terminées.

« Les rapports reçus à une heure de la nuit à la préfecture de police signalent sur tous les points un calme complet. »

Voici les détails que donne le *Courrier de Marseille*, du 10, sur les troubles qui ont eu lieu dans cette ville :

« Les barricades ébauchées lundi soir à Paris et l'appel aux armes jeté à Belleville par le citoyen Flourens ont eu hier au soir leur contre-coup dans notre ville.

« Dès huit heures, des bandes nombreuses, chantant la *Marseillaise*, parcouraient les principales rues de Marseille.

« A neuf heures, quinze cents à deux mille personnes se trouvaient réunies rue Impériale devant la porte de l'établissement de Bataclan que le propriétaire avait refusé d'ouvrir. Les agitateurs redescendirent sur la Canebière, en masse compacte et serrée, et vinrent se former en colonne sur le cours Belsunce. Là plusieurs discours furent prononcés par divers orateurs.

« Quelques uns des meneurs — hommes prudents dans l'action — engagèrent les citoyens à se disperser et prêchèrent d'exemple en se retirant chez eux. La majorité n'adopta pas la proposition et les perturbateurs de l'ordre pu-

blic reprirent leur promenade, remontant la rue Noailles et se dirigeant vers la plaine Saint-Michel. Ils marchaient aux cris de Vive Rochefort ! A bas le Pape ! A bas l'Empereur !

« A l'unique drapeau rouge qu'ils avaient en partant, s'étaient joints quatre autres de ces sinistres étendards, pendant la marche de ces groupes à travers les rues.

« Les perturbateurs, que sa présence inquiète toujours, prodiguaient des insultes à la gendarmerie restée impassible.

« Quelques-uns jetaient des pétards entre les jambes des chevaux.

« On a opéré 88 arrestations au moment où le groupe entrait dans la rue Sainte ; ç'a été le signal de la débâcle.

« Dans les prisons, où les perturbateurs avaient été enfermés au moment de leur arrestation, l'on a trouvé à terre des revolvers, des poignards, des capsules à balle, des cannes à épée, objets compromettants dont il avait jugé prudent de se débarrasser. »

Enquête sur les Octrois.

On avait annoncé, il y a quelque temps, qu'une enquête allait être faite sur la question des octrois. Cette enquête est commencée. Les conseils municipaux de 1,543 villes qui possèdent des octrois ont reçu du ministre des finances un questionnaire auquel ils sont invités à répondre.

On recueillera, en outre, les avis des populations rurales qui entourent chacune de ces villes, et le conseil général du département sera appelé à se prononcer sur chaque point de l'enquête.

Ces réponses, ces avis et les propositions nouvelles qui pourront surgir formeront un ensemble très-précieux à consulter.

Voici le texte du questionnaire adressé aux 1,543 municipalités intéressées :

QUESTIONNAIRE.

Depuis quelle époque la commune est-elle soumise à l'octroi ? Quel est le mode de perception ? (Régie simple, régie intéressée ou ferme.)

Pour quelle somme le produit de l'octroi figure-t-il dans les recettes de la commune ? (Indiquer le taux pour cent de ce produit par rapport à la recette totale.)

Quelle est la part contributive par individus ? (Résultat de la division du produit total de l'octroi par le nombre d'habitants d'après le dernier recensement). L'octroi constitue-t-il, pour les habitants, une charge trop lourde ?

Quels sont, parmi les articles inscrits au tarif, ceux dont la perception excite des plaintes ?

Les taxes qui frappent certaines denrées sont-elles de nature à nuire à la consommation et, par suite, à préjudicier à l'agriculture ?

La viande est-elle imposée par tête ou au poids ? Quels sont les motifs qui ont fait préférer le système adopté ?

gnes que, paraissant les reconnaître, il se tut soudain et se mit à tourner autour d'elles, tout en agitant d'un air ami sa longue queue soyeuse.

— C'est le chien de M. Barbejean ! se récria Liane.

— Serions-nous chez lui ? — fit Alice.

— C'est peu probable, — observa judicieusement sa sœur, — car tout respire ici les soins d'une excellente ménagère, et nous savons que M. Anthime est garçon.

Effectivement, la grande salle basse révélait une maison admirablement tenue. Pas un grain de poussière sur le carrelage soigneusement lavé, ni sur les vieux meubles de chêne si brillants qu'ils semblaient vernis à neuf. Pas une tache à la muraille recrépie en jaune, non plus qu'aux rideaux blancs, non plus qu'aux vitres claires. On semblait avoir balayé jusqu'aux solives du plafond, où jamais araignée n'avait dû filer sa toile.

Quant à la faïencerie du potager, à la pierre de l'âtre, aux landiers, à la crémaillère, à la vaisselle peinte qui se voyait, rangée avec art, dans le haut du bahut ; quant aux casserolles de cuivre et à toute la *dindanderie* qui décorait la muraille, quant aux ferrures des portes et des fenêtres, tout cela brillait et resplendissait, tout cela faisait plaisir à voir ni plus ni moins que dans la plus immaculée des cuisines flamandes.

Tandis que les demoiselles Thévenot, tout en caressant l'épagneul noir, se confirmaient dans la pensée que

ce merveilleux intérieur ne pouvait être dû qu'au génie d'une femme, maîtresse de maison, j'étais revenu vers le seuil, et de là j'appelai pour annoncer notre présence.

À l'entrée de l'un des appartements, dans lequel s'entendaient des voix, une maigre figure de mariotte apparut enfin, traversa la cour et vint à moi.

Ma demande se bornait simplement à réclamer l'hospitalité jusqu'à la fin de l'orage.

— Je m'en vas cri la Demoiselle ! — répondit la servante.

Et elle disparut par où elle était venue.

— Qu'entend-elle par ces mots : Je vas cri ? — demanda Liane.

— Je vais quérir, — expliquai-je ; — mais quelle peut être cette demoiselle ?

— Nous le verrons bien, — conclut Alice ; — attendons !

Les deux jeunes filles s'assirent devant l'âtre, essayant de s'y sécher quelque peu.

La servante ne tarda pas à reparaitre, en disant : — V'la la Demoiselle !... la v'la.

La Demoiselle entra.

C'était, au premier abord, une jeune et simple paysanne normande, au jupon court, au corsage de tricot, les pieds dans de gros sabots, la tête coiffée d'un

bonnet de coton.

Mais, en l'examinant mieux, on ne tarda pas à s'apercevoir que ce bonnet de coton était blanc comme neige, que ces gros sabots ne pouvaient contenir qu'un très-petit pied, que ce tricot de très-fine laine dessinait un admirable buste, que ce court jupon permettait d'apercevoir une jambe faite au tour.

Joignez à cela de beaux yeux très-vifs, des traits mignons, un petit nez retroussé des plus coquets, des dents éclatantes de blancheur comme celles d'un jeune chien, le teint d'une admirable fraîcheur, et surtout dans la physionomie, dans toute la personne, un air de santé, de gaieté, de jeunesse campagnarde, qui réjouissait le regard comme une aube de mai.

Telle devait être Arlette aux bras blancs, la jolie lavandière falaisienne, qui jadis enamoura si fortement le duc Robert le Diable, et qui fut la mère de Guillaume.

Quant à son âge, peut-être vingt ans, peut-être quinze, car on ne sait jamais à quoi s'en tenir dans ce pays au sang si riche, au si respectueux soleil ; car il y avait tout à la fois dans notre jeune fermière et les grâces épanouies d'une femme et la sveltesse ingénue d'une fillette.

Elle nous salua par une charmante révérence, et sitôt qu'elle eut appris ce dont il s'agissait :

— Comment donc ! — se récria-t-elle, — mais avec

bien du plaisir ! — Je regrette seulement que ça tombe un jour comme aujourd'hui, un jour de lessive... Vous le voyez, j'y mets la main aussi... C'est le moyen de faire de la bonne besogne.

Puis, se retournant vers la servante qui la regardait avec un ébahissement admiratif.

— Allons, Toinette, allons ! du feu vivement dans la petite salle... tu vois bien que ces dames sont mouillées... faut qu'elles se réchauffent.

— Oui, mam'zelle Rine, — répliqua la grosse rougeaude, qui déjà se chargeait d'une brassée de bois sec, et qui disparut presque aussitôt par une porte s'ouvrant vers l'alle droite.

— C'est par trop de bonté, — voulait dire Liane, — et nous ne réclamions tout simplement qu'un abri, mademoiselle Rine.

— Césarine... pour vous servir en l'absence du maître de la maison... mais c'est tout comme.

— Vous êtes sa femme ? — questionna la curieuse Alice.

— Oh ! non, — répondit en souriant Césarine, — je ne suis pas mariée ; c'est mon parrain. Mais vous ne pouvez rester ainsi, sans changer de vêtements, et je mets à votre disposition toute ma garde-robe.

Vainement les deux sœurs refusèrent.

— Oh ! oh ! — répartit finalement la jeune paysanne,

Les sucres et les cafés sont-ils imposés ? (Dans l'affirmative, indiquer la quotité des taxes.)

L'octroi comprend-il le territoire entier de la commune ?

Existe-t-il, dans le périmètre de l'octroi des exploitations agricoles ? (Dans l'affirmative, indiquer le chiffre de la population que comprennent ces exploitations, et faire connaître s'il y a des réclamations à ce sujet.)

Quel est le taux des frais de perception par rapport au produit ?

Serait-il possible d'adopter un autre mode de perception, et quel serait-il ?

Maintien ou suppression de l'octroi.

La suppression de l'octroi est-elle réclamée par la population de la ville ?

Quelle est, à cet égard, l'opinion de la population rurale dans le rayon d'approvisionnement ?

Est-ce contre le mode de perception ou contre l'impôt lui-même que des réclamations se sont élevées ?

Le conseil municipal est-il d'avis que la suppression de l'octroi puisse avoir lieu ? Dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-il pas usé du droit que lui donne la loi de prononcer cette suppression ?

Dans le cas de suppression de l'octroi, quel serait, du producteur, du détaillant ou du consommateur, celui qui profiterait le plus de cette suppression ?

Remplacement de l'octroi.

Peut-on supprimer l'octroi sans le remplacer par un autre impôt ?

Quel serait cet impôt, et comment le percevrait-on ?

Si l'on voulait demander l'équivalent du produit de l'octroi des centimes additionnels aux quatre contributions directes ou seulement à la contribution mobilière et à celle des patentes, de combien pour cent ces contributions devraient-elles être augmentées ?

Boissons. — Surtaxes.

Les vins sont-ils imposés ?

S'ils ne le sont pas, pourquoi ?

Y a-t-il des surtaxes :

Sur les vins ?

Sur les cidres et poirés ?

Sur l'alcool ?

(Dans l'affirmative indiquer la quotité de ces taxes, et pour combien (tant pour cent) elles figurent dans le produit total de l'octroi.)

Combustibles et matières premières employées dans l'industrie.

Les combustibles et matières premières servant à l'industrie pour la préparation des objets destinés au commerce général sont-ils affranchis des taxes municipales, et s'ils sont imposés, y a-t-il des réclamations à ce sujet ?

Dans quelle mesure et par quels moyens ces matières sont-elles affranchies ?

Se borne-t-on à exonérer les combustibles ou matières premières servant à la fabrication des objets destinés pour l'extérieur du lieu sujet, ou bien accorde-t-on l'exemption, d'une manière générale, pour tous les combustibles et matières premières consommés dans les usines, sans distinction du lieu où se consommera le produit fabriqué ?

Pour les articles non signés : P. GONET.

Nouvelles Diverses.

Le ministère a fait mercredi soir ce que demandait toute la population paisible, lasse de se voir inquiéter par une poignée de gens de désordre. Une promenade a été exécutée, entre dix heures et minuit, par de forts détachements de cavalerie.

Cette démonstration a produit l'effet que l'on en attendait. Le calme s'est rétabli comme par enchantement sur le passage des troupes, qui n'ont pas eu à exercer le moindre acte de répression et qui avaient d'ailleurs ordre formel de se borner à appuyer par leur présence la police et la garde de Paris.

— On dit que M. Gustave Flourens a réussi à passer en Belgique.

— On annonce que M. Gromier, dont le nom a paru souvent dans les journaux démagogiques, a été arrêté dans la nuit de mercredi, les armes à la main, sur une barricade.

— La *Marseillaise* n'a pas encore paru jeudi. M. Rochefort a écrit à M. Dubucq, le seul des rédacteurs de ce journal qui soit encore en liberté, qu'il tenait à ce que le journal ne reparût pas sans son autorisation expresse et avant qu'il ait désigné lui-même un gérant, en remplacement de M. Dereure, actuellement sous les verrous.

— De mémoire d'homme, on n'a pas vu de froids plus intenses que ceux auxquels on est exposé en ce moment en Russie, en Pologne et dans toutes les régions septentrionales. Le 1^{er} février, le thermomètre Réaumur marquait à Moscou 50 degrés au-dessous de zéro (56 degrés centigrades) ; à Varsovie on a observé 25 degrés Réaumur.

Ce sont les froids les plus vifs qui aient jamais sévi dans ces contrées. La rade d'Ostende a complètement gelé. A Lemberg et à Cracovie, c'est-à-dire à 51 degrés de latitude (celle de Bruxelles), on a observé, le 7 février, 22 et 25 degrés Réaumur au-dessous de zéro.

Une foule d'accidents de mort par congélation sont signalés par les journaux russes. Parmi les victimes, on cite entre autres plusieurs soldats en faction.

— Lundi, à quatre heures, le lycée de Lille a été le théâtre de graves désordres. Les élèves n'ayant pas voulu consentir au renvoi de quinze de leurs condisciples se sont mis en révolte et ont brisé toutes les vitres de l'établissement.

A la suite de ces excès fort regrettables, M. le proviseur a prononcé le licenciement du grand collège, les élèves ont été renvoyés à leurs familles.

Chronique Locale et de l'Ouest.

SOCIÉTÉ D'AIDE ET DE SECOURS
PAR LE TRAVAIL.

Le bureau de la Société d'aide et de secours par le travail croit devoir, en ce moment, faire un appel à la bienveillante et intelligente charité de ses concitoyens. Pour éveiller les sympathies en faveur de cette œuvre, il pense qu'il suffira de quelques mots sur le but qu'elle poursuit et sur les moyens qu'elle emploie pour l'atteindre.

Fondée en 1840 par le concours de souscripteurs, la Société se proposait tout d'abord de venir en aide à tous les ouvriers, artisans, manœuvres, gens de petits métiers, hommes ou femmes, soit en leur procurant du travail, soit en leur faisant des avances en argent, outils ou vêtements. Ce programme fut bien vite trouvé trop vaste pour les ressources dont on pouvait disposer à l'origine ; sa dernière partie ne fut jamais que très-imparfaitement remplie et encore seulement dans les premières années de la Société. Une seule chose fut reconnue facilement praticable : « Procurer de l'ouvrage, pendant l'hiver, aux femmes et ouvrières et particulièrement aux mères de famille, en mettant à leur disposition une certaine quantité de chanvre, laine, toile, etc. » Et l'on ne se préoccupait plus, jusqu'en ces derniers temps, que des moyens d'atteindre ce but.

Ainsi restreinte, l'œuvre n'était pas encore sans utilité. L'idée qui avait présidé à la fondation de la Société était conservée ; et les secours étaient accordés, non sur l'appréciation de situations plus ou moins intéressantes, mais à la condition et en échange du travail, cette sauvegarde du malheureux, qui le soutient, l'honore et le moralise. Ce travail, plus fortement rétribué qu'ailleurs, se présente ou reste avec toutes les facilités désirables. Il est distribué principalement pendant l'hiver, dans la saison ordinaire du chômage ; toute latitude de temps est laissée pour remplir la tâche demandée et surtout une grande indulgence accueille l'ouvrière inhabile encore, mais pleine de bonne volonté. Ces nombreux avantages ont toujours été vivement appréciés, et une somme annuelle assez importante employée à remunerer ces travaux, donne la mesure du bien opéré.

Ajoutons encore un autre bienfait qui, pour être moins remarqué, n'en est pas moins important. L'ouvroir de la Société a été, pour un grand nombre, une excellente école d'apprentissage. Combien ont appris à travailler en quel-

que sorte aux dépens de la Société ! Combien, parvenus à l'âge où parfois la vue trahit la bonne volonté, ont trouvé des ressources dans des travaux que la Société leur a rendus plus faciles par l'habitude !

Depuis six ans, une certaine somme est employée à venir au secours de quelques familles en leur aidant à payer des apprentissages ou à placer leurs enfants à l'ouvroir Delanoue.

Enfin, tout récemment, en se mettant en rapport avec des maisons de commerce de Paris et d'Angers, on a pu créer une autre branche d'un travail spécial, à des conditions plus difficiles, il est vrai, mais ayant le grand avantage d'être presque illimité.

Tels sont les différents et multiples services rendus par la Société d'aide et de secours par le travail.

A une époque où le soulagement des classes laborieuses est plus que jamais une question à l'ordre du jour et donne naissance à une foule de projets plus ou moins sérieux, ayant plus ou moins de chances de réussir, nous avons proposé aux personnes sympathiques à ces classes laborieuses de s'associer à une œuvre qui n'est pas d'hier, puisqu'elle compte déjà trente années d'existence, et qui n'a pas besoin de montrer ce qu'elle fera, puisqu'elle peut parler de ce qu'elle a fait. Nous avons donc pensé que cet appel sera entendu et que les vides faits dans les rangs des souscripteurs par le décès des uns ou l'éloignement des autres seront largement comblés. Et, alors, forts de l'appui d'un plus grand nombre, nous pourrions peut-être étudier en commun s'il convient de donner de nouveaux développements à notre Société.

(Communiqué par les membres du bureau.)

NOTA : La cotisation annuelle, primitivement fixée à douze francs, a été abaissée à cinq francs.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance de ses administrés que les opérations du tirage au sort, pour la classe 1869, auront lieu à la Mairie, aux jours et heures ci-après désignés :

Saumur, canton nord ouest, le lundi 14 février, à 11 heures du matin ;

Saumur, canton nord-est, le lundi 14 février, à deux heures du soir ;

Saumur, canton sud, le samedi 19 février, à 11 heures du matin.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 11 février 1870.

Le Conseiller municipal délégué,
f. fonctions de Maire,
LECOY.

Au moment où l'on croyait l'hiver passé, il a repris avec une rigueur exceptionnelle. Chaque nuit, le thermomètre descend à 7 et 8 degrés au-dessous de zéro, et le jour il ne dégèle pas même au soleil.

— J'ai du linge fin à vous offrir, de vrais bas anglais, et des robes de demoiselle. Venez donc... je vous en prie, je le veux... venez !

Elle les fit passer dans la salle voisine, où déjà pétillait une joyeuse flambée.

— J'y suivis, mais pour un instant seulement, mes deux compagnes.

C'était, en quelque sorte, le boudoir de Mlle Rine.

Joli papier égayant le regard ; deux grandes fenêtres sur une délicieuse perspective ; une table à ouvrage en acajou ; un canapé et deux coquettes bergères qui provenaient évidemment du château de Lassay, du mobilier de Mme de Pompadour ; une grosse commode ventrue ; deux armoires en bois de rose ; enfin, un piano.

— Comment ! — se récria Liane, — vous êtes musicienne ?

— Un peu, — répondit la jeune fermière, — oh ! rien qu'un peu. Mon parrain m'a fait élever au pensionnat de Pont-l'Évêque, et voilà dix-huit mois seulement que j'en suis ressortie... pour tenir sa maison. C'était bien le moins que je lui dusse... Il s'est montré si généreux envers moi, il est si bon, mon parrain !

Tout en parlant ainsi, la reconnaissante Césarine ouvrait déjà battants et tiroirs avec un certain orgueil.

Il y avait là, non-seulement une admirable lingerie normande, une profusion de toilettes campagnardes,

mais encore des robes de soie, des bijoux, des dentelles.

Le tout rangé avec art, et tellement parfumé de plantes aromatiques que la chambre immédiatement s'en trouva tout embaumée.

Césarine me pria alors de sortir et referma sur moi la porte.

Un bon feu brillait maintenant dans la grande salle où Toinette ne tarda pas à m'apporter tout ce qu'il fallait pour changer aussi.

J'eus beau m'en défendre, il fallut bon gré mal gré me travestir en paysan. Oh ! oh ! c'était une maîtresse fille que Toinette, un vrai grenadier en cotillon qui ne connaissait que sa consigne. Or, Mlle Rine l'avait dit, fallait que ça fût fait !

— Allez toujours ! — me disait mon étrange valet de chambre, — allez toujours... et ne craignez rien : le maître est encore plus grand que vous, vous serez là-dedans bien à votre aise.

Le fait est que Toinette avait raison. Lorsque je me trouvais dans ces vêtements secs et devant un bon feu, j'éprouvais un vif sentiment de bien-être.

— Oh ! oh ! — se prit à rire d'un gros rire la servante, — vous êtes drôle comme ça tout de même !

Et, pour compléter la métamorphose, elle m'enfonça jusque sur les yeux le bonnet de laine du mélayer cal-

vadosien.

Mais que fut-ce lorsque, un instant plus tard, la porte de l'autre chambre se rouvrant, mes deux compagnes apparurent, également habillées à la villageoise !

Liane s'était contentée d'un simple peignoir de mérinos grisâtre avec devanture (tablier) noir, fichu à grands ramages, et ce gracieux petit bonnet rond qui s'appelle une canipette.

Quant à Alice, elle avait voulu le grand costume des dimanches : souliers à boucles, courte robe en soie amarante, coquet devanture gorge de pigeon, petit chapeau plissé tout à l'entour du cou, et le grand bonnet normand avec force dentelles, épingles d'or et rouges, fleurs brodées sur fond d'argent.

Ainsi travesties, elles étaient charmantes toutes les deux, mais surtout Alice.

— Jarnigot ! — lui dit plaisamment Césarine, — oh ! la gentille fermière que vous feriez, mademoiselle !

— Eh ! eh ! — répliqua la souriante Alice, — je ne demanderais pas mieux, surtout maintenant que je vous ai vue, que je vous connaisse, Césarine !

Elles furent interrompues par le bruit d'une voiture roulant sur le chemin caillouteux de la cour, et qui presque aussitôt s'arrêta devant la maison.

Le cocher, ou plutôt le charretier, ne tarda pas à paraître, portant avec grandes précautions une sorte de

carré plat, soigneusement enveloppé dans une toile imperméable.

— C'est bien, Jean, — dit Césarine, — posez cela sur la table, je sais ce que c'est... Rentrez tout de suite vos chevaux, bouchonnez-les ferme, et double ration d'avoine à chacun. C'est bien le moins qu'on leur doive après une course par un pareil temps, à ces pauvres bêtes... Allez !

Puis, lorsque Jean se fut retiré :

— Je vais vous montrer cela ! — fit-elle en dénouant déjà l'enveloppe. — Oh ! c'est quelque chose de vraiment joli !

Bientôt, sous un triple rempart de gros papier gris, nous commençâmes à entrevoir un beau cadre doré.

Ce qu'il y avait dans ce cadre, c'était la dernière aquarelle d'Alice.

(La suite au prochain numéro.)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

Les glaçons sont revenus hier; ils sont même assez abondants.

On lit dans la *Semaine religieuse*, de Cambrai, que le Pape a personnellement témoigné à Mgr Freppel la satisfaction que lui avait causée sa nomination à l'évêché d'Angers. — « Tant que le gouvernement français ne nous présentera pour l'épiscopat que des hommes tels que vous, aurait dit Sa Sainteté, il n'éprouvera aucune difficulté de notre part. J'ai écrit à l'Empereur pour le remercier du choix qu'il a fait de votre personne. »

On ajoute que Mgr Freppel sera sacré à Rome; Pie IX lui en aurait fait la promesse.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, Vu la lettre de M. le Sous-Préfet de cet arrondissement, en date du 9 février courant, Informe ses administrés qu'une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte, pendant trois jours, au secrétariat de cette Mairie, à

partir du jeudi 17 février, à l'effet d'avoir l'avis des intéressés, sur une vente faite le 1^{er} mai 1863, devant M^e Leroux, notaire en cette ville, à la communauté de Sainte-Anne de la Providence, par M^{lle} Marie-Marguerite Giron, rentière, demeurant à Saumur, rue Notre-Dame, d'une maison et ses dépendances, situées ville de Saumur, dans ladite rue Notre-Dame, connue sous le nom d'*Ouvroir Delanoue*, moyennant la somme de 5,500 fr.

Les intéressés seront admis à consigner leurs observations, s'il y a lieu, à la Mairie, les 17, 18 et 19 de ce mois, de midi à deux heures.

Hôtel-de-Ville, le 9 février 1870.

Le Conseiller municipal délégué,
f. f^{ms} de Maire de Saumur,
LECOY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Paris, 11 février. — Hier au soir la tranquillité n'a été troublée sur aucun point de Paris.

La *Marseillaise* a reparu. Elle dit que M. Gambetta a promis d'interroger le ministère sur les motifs et les procédés de l'arrestation des rédacteurs de la *Marseillaise*.

Un agent de sûreté allant dans la matinée aux Batignolles, avec un commissaire de police pour arrêter un mécanicien prévenu de complot contre le gouvernement, a été tué par ce mécanicien, avec un revolver.

Le meurtrier a été conduit à la Conciergerie.

Le *Droit* publie les renseignements suivants: Plusieurs journaux annoncent que M. Flourens est actuellement en Belgique; nous sommes autorisés à croire que cette nouvelle est inexacte.

Des lettres écrites par M. Rochefort à un des rédacteurs de la *Marseillaise* ont été saisies sur celui-ci; ces lettres écrites, à la prison de Sainte Pélagie et dont la sortie aurait échappé à la surveillance du directeur de cette prison, auraient une assez grande importance.

Pour dernières nouvelles: P. GODET.

— Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalscière Du Barry*; qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalscière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les Pharmaciens et Epiciers. — *DU BARRY* ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

P. GODET, propriétaire-gérant.

L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
UNE
JOLIE PROPRIÉTÉ
Au Pont-Foucharde,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M^e MÉHOUS, notaire. (161)

A VENDRE
VOITURE, CHEVAL ET HARNAIS
Petite rue St-Pierre, 18.

A CÉDER
de suite,

UN RESTAURANT, bien achalandé, bon matériel et long bail, dans un bon quartier de Saumur. S'adresser au bureau du Journal.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE PORTION
DE LA MAISON BERGE

A Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Martin, ébéniste, et composée d'une boutique, de deux chambres, grenier, cave, etc.

S'adresser à M. CHEDEAU, avoué à Saumur. (4)

Cabinet de FRANÇOIS PERCHER, expert-arpenteur à Saumur, en face de la Caisse d'Epargne.

Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer tant contre la succession de Marie Doulard, en son vivant revendeuse, rue St-Nicolas, y décédée, veuve de Joseph Fourneau, que contre la succession de ce dernier, sont invitées à présenter leurs notes et mémoires, dans le plus bref délai, au cabinet dudit expert, sus-nommé, mandataire des héritiers.

AVIS.

M. JEAN
MAITRE RAMONEUR,
A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il continuera, comme par le passé, de travailler pour les personnes qui ont bien voulu jusqu'à ce jour l'honorer de leur confiance. Il restera à Saumur l'hiver et l'été. (38)

A LOUER
MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise. S'adresser à M. Rivaud. (68)

EAU DENTIFRICE
PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR
J.V. BONN
Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice
Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analoges: — au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spécimens les plus renommés, et même ils les surpassent.
Chez les Coiffeurs et Parfumeurs, — Paris, Province, étranger.
GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Écuries, PARIS.

FABRIQUE D'ENCRE
de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE
DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE
DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ
FONDÉ ET DIRIGÉ PAR S.-A. BARBAU
PAR AN 25 FRANCS
6 mois, 13 fr. 3 mois, 7 fr.
CONSEIL DE DIRECTION SCIENTIFIQUE, POLITIQUE ET AGRICOLE: MM. J.-A. BARBAU, BELLA, CASANOVA, GARBAU, de GASPARI, de KEROUILLAY, Léonard de LAYRANGE.
Le JOURNAL de L'AGRICULTURE, le plus complet et relativement le moins cher des journaux agricoles, paraît le 5 et le 20 de chaque mois en une livraison de 160 pages avec de nombreuses figures noires et planches colorées.
LE MÊME JOURNAL, pris avec le bulletin hebdomadaire: 1 an, 30 fr.; 6 mois, 16 fr.; 3 mois, 8 fr. — Adresser lettres et mandats à M. A. SAGNIER, gérant, rue de Fleury, 9, PARIS.

E. DUTERTRE, Libraire-Editeur,
18 et 20, passage Bourg-l'Abbé.

LA TENUE DES LIVRES

EN PARTIE SIMPLE ET EN PARTIE DOUBLE,
MISE A LA PORTEE DE TOUTES LES INTELLIGENCES POUR ÊTRE
APPRISE SANS MAÎTRE.
Comptabilité des Commerçants, Banquiers, Industriels, Propriétaires, Entrepreneurs, Agents de Change, Courtiers, Agriculteurs, des Sociétés en commandite et par actions, etc.
OUVRAGE OFFRANT UN COURS COMPLET DE CONTENTIEUX COMMERCIAL, Adopté par le Tribunal de Commerce de la Seine et par l'Ecole du Commerce et des Arts industriels de Paris;
Par Louis DEPLANQUE,
EXPERT PRÈS LES COURS ET TRIBUNAUX, PROFESSEUR DE COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.
QUATORZIÈME ÉDITION.
Un fort volume de plus de 800 pages.
Pour le recevoir franco, adresser un bon de poste de 7 fr. 50.

Rentes et Actions	BOURSE DU 10 FÉVRIER			BOURSE DU 11 FÉVRIER		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862	73 30	10		73 30		
4 1/2 pour cent 1852	104			103		25
Obligations du Trésor	490			488 75		1 25
Ville de Paris 1869	361 50			361 75		25
Banque de France	2885			2885		
Crédit Foncier (estamp.)	1740	50		1740		
Crédit Foncier colonial	400					
Crédit Agricole	622 50	5		625	2 50	
Crédit Industriel	650					
Crédit Mobilier (estamp.)	200			200		
Comptoir d'esc. de Paris	697 50	1 25		695		2 50
Orléans (estampillé)	986 25	1 25		986 25		
Nord (actions anciennes)	1130	5		1135	5	
Est	598 75	1 25		598 75		
Paris-Lyon-Méditerranée	996 25	2 50		995		1 25
Midi	627 50		1 25	628 75	1 25	
Ouest	612 50	1 25		615	2 50	
Charentes	478 75			478 75		
Vendée		3				
C ^e Parisienne du Gaz	1680			1688 75	8 75	
Canal de Suez	335		1 25	338 75		3 75
Transatlantique	217 50	2 50				
Cable transatlantique	445	15		440		5
Compagnie immobilière	98		2	98	5	
Emprunt italien 5 0/0	54 60	05		54 50		10
Autrichiens	777 50		1 25	775		2 50
Sud-Autrich.-Lombards	512 50			508 75		3 75
Victor-Emmanuel	55			54		1
Crédit Mobilier Espagnol	412 50	7 50		423 75	11 25	
Est-Hongrois	311 25	2 50		315	3 75	
Foncier autrichien	930		2 50	930		

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.

Nord	348			346		
Orléans	340			340		
Paris-Lyon-Méditerranée	335			338		
Ouest	337			335 50		
Midi	335			335		
Est	342			342 50		

Saumur P. GODET, imprimeur